

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2018

RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2017-1252 PORTANT TRANSPOSITION DE LA
DIRECTIVE 2015/2366 CONCERNANT LES SERVICES DE PAIEMENT DANS LE MARCHÉ
INTÉRIEUR - (N° 812)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF7

présenté par
Mme Hai, rapporteure

ARTICLE 3

À la fin du dernier alinéa, après la seconde occurrence du mot :

« professionnels »

insérer le signe :

« , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.